

COMMUNE D'ALBERTVILLE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 OCTOBRE 2017





ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2017

COMMUNICATIONS

Plan pluriannuel d'investissement	MARTINE BERTHET
Information sur notre participation à l'appel à manifestation d'intérêt de la CDC sur la rénovation énergétique des bâtiments	MARTINE BERTHET
Délégations accordées aux élus	MARTINE BERTHET
Service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) - Rapport d'activité 2016 - Prix et qualité du service public d'assainissement non Collectif	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
Service public des ordures ménagères - Rapport 2016 du service des ordures ménagères	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
Décisions du maire	HERVE BERNAILLE
Complément au rapport 2-5-3	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
Remerciements des associations	MARTINE BERTHET
Événements familiaux	MARTINE BERTHET

DELIBERATIONS

	I	AFFAIRES FINANCIERES	
	1-1	Budget principal	
SA	1-1-1	Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville 2016–2020 – Modification et demande de subventions	YVES DUJOL
SP	1-2	Assiette et liquidation de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Précisions sur le régime applicable	HERVE BERNAILLE

SA	1-3	Participation de la commune à hauteur de 50% des travaux de réalisation d'une plate-forme de conteneurs semi-enterrés pour le nouveau siège de Val Savoie Habitat l'Olympiade 354 chemin des trois poiriers	HERVE BERNAILLE
II		AFFAIRES GENERALES-FONCIER	
2-1		Intercommunalité	
SA	2-1-1	Approbation du rapport 2017 de la commission d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Arlysière	MARTINE BERTHET
SA	2-1-2	Convention avec le SIMACS relative à la gestion des bâtiments et équipements – Parcelle section B n° 1418 TOURNON	MARTINE BERTHET
SA	2-2	Tableau des indemnités élus – Modification	MARTINE BERTHET
2-3		Convention avec l'Etat concernant le transfert de la gestion des PACS	HERVE BERNAILLE
2-4		Acquisitions et aliénations diverses	
SA	2-4-1	Cession à Frédéric GONIN – Parcelle Promenade Edouard Herriot	MARTINE BERTHET
SA	2-4-2	Acquisition auprès de la SARL AGIA ZANE – 3 rue Joseph Mugnier	MARTINE BERTHET
SA	2-4-3	Convention de servitude foncière pour l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité au profit d'ENEDIS - Chemin de la Charrette sur la parcelle communale H 2284	MARTINE BERTHET
2-5		Conventions d'occupation-baux	
SA	2-5-1	Convention de mise à disposition temporaire des anciens bâtiments SAMSE - Corrosive Metal Corporation	HERVE BERNAILLE
SA	2-5-2	Convention de mise à disposition temporaire des anciens bâtiments SAMSE – Entreprise BIANCO	HERVE BERNAILLE
SA	2-5-3	Convention avec le Rucher des Allobroges – Installation et suivi de ruches	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
III		RESSOURCES HUMAINES	
SA	3-1	Tableau des effectifs	PASCALE MASOERO
IV		COMMERCE-TOURISME-EVENEMENTIEL	

SP	4-1	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2018	JEAN-PIERRE JARRE
SP	4-2	Convention de labellisation « Territoire vélo »	JEAN-PIERRE JARRE
CO	4-3	Sponsoring et mécénat – Conventions avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes	JEAN-FRANÇOIS BRUGNON
V		PATRIMOINE	
SP	5-1	Demande de subvention à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'animation du label Ville d'art et d'histoire	PASCALE MASOERO
VI		ÉDUCATION	
SP	6-1	Convention Lire et faire lire	VALERIE ROUGERON
VII		MOTION	
SA	7-1	Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la zone de montagne	MARTINE BERTHET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

Le seize octobre deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le dix octobre 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Frédéric BURNIER FRAMBORET, Catherine TERRAZ, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Esman ERGUL, Marie Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claude BESEVAL, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER, Bérénice LACOMBE retardée ayant donné pouvoir à Catherine TERRAZ, a rejoint la séance au début de la question 2-4-2,

Étaient excusés :

Maurice MONTJOVET qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Claudie LEGER qui a donné à Claude BESEVAL

Le quorum étant atteint (29 personnes, puis 30 personnes à partir de la délibération 2-4-2), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017

1° Plan pluriannuel d'investissement

Martine BERTHET

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2017-2020 que je vous présente aujourd'hui s'inscrit **dans la continuité** des dépenses d'équipement initiées depuis 2014, et plus largement dans le **projet politique** sur lequel l'équipe municipale a été élue.

Il reprend naturellement les autorisations de programme (AP/CP) qui sont en cours de réalisation, et qui représentent aujourd'hui l'essentiel de notre effort d'investissement.

La présentation de notre programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs **conforter l'effort de lisibilité et de transparence** que nous n'avons cessé de soutenir, en vous présentant annuellement ces AP/CP et en les actualisant régulièrement.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est

purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail de nos agents.

Avec ce PPI nous voulons être :

- **ambitieux**, avec **34,740 M€ d'investissements programmés d'ici 2020 entre 2017 et 2020 sur le budget principal**, soit une moyenne de 8,7 M€ par an.

D'autres gros équipements seront portés par :

- des budgets annexes, tels la création du **réseau de chaleur bois énergie (17,505 M€ HT)** ou l'aménagement de l'éco-quartier des Chasseurs Alpains,
 - des tiers, tels la rénovation de la résidence sénior des 4 Vallées (portée par le CCAS, largement subventionné par la commune) et l'aménagement de la **ZAC du Parc Olympique** (à la charge du concessionnaire avec une participation financière de la commune).
- **responsables**, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à la gestion financière rigoureuse que nous pratiquons depuis 2014, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

Nous avons pu éviter un effet de ciseau, entre des ressources en berne avec la baisse des dotations de l'État et la hausse de notre contribution à la péréquation nationale, et des dépenses courantes dont une bonne part est constituée de charges fixes,

- **réalistes**, car, nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

Nous retenons ainsi l'hypothèse prudente d'une capacité d'épargne en réduction régulière d'ici 2020, même si nous avons pour objectif prioritaire de la préserver.

Les coûts de nos futurs emprunts sont calculés sous l'hypothèse prudente d'un taux moyen de 2 % sur 15 ans (sachant que nous attendons des financements long terme à 0 % ou taux bonifiés de nos partenaires CAF et Caisse des Dépôts pour d'importants projets).

Les recettes d'investissement sont estimées au plus juste. Ne sont par exemple prises en compte que les subventions sur lesquelles nous savons pouvoir compter (4,5 M€ à ce stade, soit 13 % de l'investissement programmé).

Nous avons ainsi choisi d'afficher le coût net de chacun des projets subventionnés (le niveau de subvention dépend toujours étroitement de la nature même des projets), plutôt qu'un taux aléatoire de subventionnement global de notre programme d'équipement.

Ces éléments de cadrage financier visent enfin à atteindre une capacité de désendettement satisfaisante en 2020, avec un objectif de **réduction de notre encours de la dette de 4 M€** sur le mandat.

L'estimation prospective de **notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année**, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manoeuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

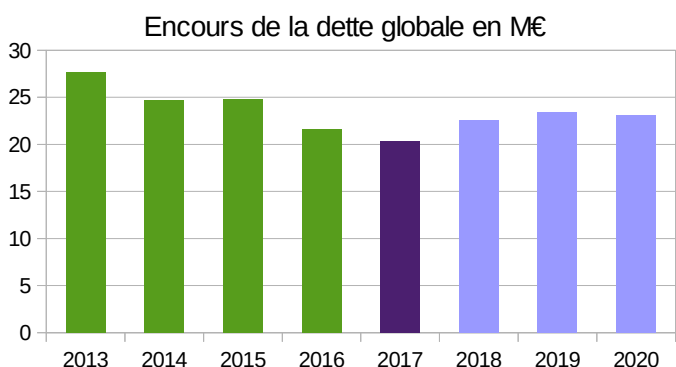
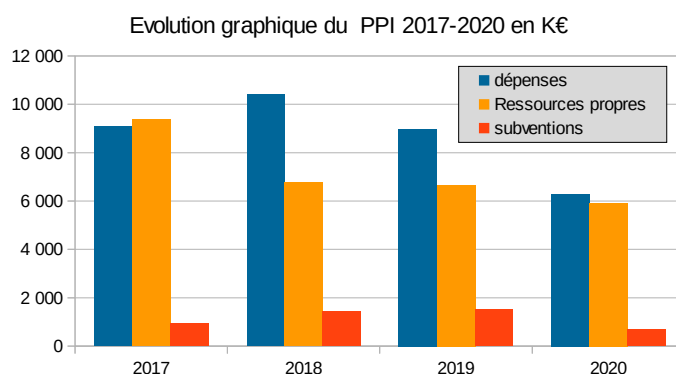
Le Plan pluriannuel d'investissement :

En K€	AP/CP	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT – coût net des subventions		8 148	8 969	7 464	5 615	30 196
<i>Dont coût d'investissement</i>		9 075	10 409	8 971	6 285	34 740
<i>Dont subventions attendues (13 % en moyenne)</i>		927	1 440	1 507	670	4 544
Les projets structurants et/ou prioritaires		4 507	6 752	5 539	3 762	20 560
Aménagement de Conflans		2016-01	2 003			2 003
<i>Travaux (solde)</i>			2 459			2 459
<i>Subventions FSIPL et CD73</i>			-456			-456
Rénovation des réseaux et de la rue de la République		2017-01	622	2 645	807	4 074
Aménagt ZAC du parc Olympique – pétanquodrome ...		ZAC	500	500	500	2 000
Eco-quartier – giratoire Jean Jaurès			50	324	216	590
<i>Autres aménagements portés par un budget annexe dédié</i>		op. amt.				pm
Vidéo-protection et GFU fibre optique		2015-04	456	227	267	950
<i>Travaux</i>			675	277	267	1 219
<i>Subventions FLPR, Région</i>			-219	-50		-269
Création d'un réseau de chaleur bois énergie		Budget annexe RCU				pm
Maison de l'enfance		2017-02	118	2 080	1 376	206
<i>Travaux</i>			118	3 078	2 541	563
<i>Subventions CAF, Région, CD73</i>				-998	-1 165	-357
Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond			53	360	360	773
Point info relais CAF / extension du CSC			60	140	20	220
<i>Travaux</i>			60	360	240	660
<i>Subvention CAF</i>				-220	-220	-440
Rénovation énergétique des bâtiments			645	0	876	1 755
<i>Ecoles</i>		2016-02	325		376	1 956
<i>Hôtel de ville – menuiseries</i>			130			130
<i>La Poste</i>		2011-01	190			190
<i>Autres bâtiments, dont Maison des associations</i>					500	500
<i>Résidence sénior</i>		CCAS				pm
Rénovation des planchers de l'école R Noël				276	276	552
Rénovation de la salle du Val des Roses					258	258
Programme d'équipement du PRU			200	841	1 043	2 084
<i>Travaux de réseaux</i>			200	918	1 356	2 474
<i>Subvention ANRU</i>				-77	-313	-390
Les autres projets			1 875	717	425	353
Réseaux, aménagement urbain, divers services			790	94	0	0
Aménagt urbain de l'Hôtel de Ville – T1 véloroute		2016-03	193	59		252
<i>Travaux</i>			200	198		398
<i>Subvention DREAL</i>			-7	-139		-146
Aménagement du parking Maison des Soeurs			105			105
Circulation du quartier Albertin – dans Tx annuels de voirie						
Accès au CHAM			146			146
<i>Travaux</i>			197			197
<i>Subventions CTEPOS, FSIPL</i>			-51			-51
Gros travaux réseau électrique		Yc 2016-04	322			322
Création colombarium et site cinéraire St-Sigismond			24			24
Aire intergénérationnelle de la Plaine de Conflans				35		35
Enfance, éducation, jeunesse			178	78	130	35
Sécurité dans les écoles			90	78	30	35
Plan numérique écoles			23			23
<i>Equipements</i>			40			40
<i>Subvention Etat</i>			-17			-17
Aire de jeux du Val des Roses		2015-05	65			65
<i>Travaux</i>			93			93
<i>Subvention Région</i>			-28			-28
Aire de jeux Juvénilia					100	100
Culture et monuments historiques			441	72	63	96
Restauration de l'église Saint-Grat		2015-01	164	35	50	46
<i>Travaux de restauration</i>			288	55	58	447
<i>Subventions et dons</i>			-124	-20	-8	-152
Réaménagement du musée d'histoire			252			252
Etude du Site Patrimonial remarquable – SPR			25			25
<i>Etude</i>			50			50
<i>Subvention CD73</i>			-25			-25
Centre d'interprétation architecture + patrimoine – CIAP				37	13	50
<i>Etude</i>				50	50	150
<i>Subvention CD73</i>				-13	-37	-50
Rénovation du bâti, hors énergie			466	473	232	222
Réaménagement du CTM		2015-06	83			83
Agenda d'accessibilité des bâtiments		2015-07	383	473	232	222
Les équipements courants – montant cible			1 766	1 500	1 500	1 500
						6 266

Le financement de ce PPI et l'évolution de la dette :

En K€	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LES RESSOURCES DISPONIBLES hors dette	9 387	6 772	6 663	5 918	28 740
L'épargne	6 294	4 500	4 300	3 900	18 994
Les autres ressources hors dette et subventions	2 121	2 663	2 457	2 144	9 385
FCTVA et taxe d'aménagement	771	782	1 252	1 252	4 057
Cessions	813	1 690	1 105	820	4 428
Rembours de prêts par le budget annexe locations pro.	114	119	28		261
Divers, dont amendes de police	423	72	72	72	639
Les autres opérations hors équipements	972	-391	-94	-126	361
Subventions d'équipement versées	-165	-142	-144	-146	-597
Avances aux budgets annexes - rembours des avances	1 305	50	50	20	1 425
Remboursement prêt relais FCTVA	-299	-299			-598
Encaissement créance (paiement différé du tiers)	131				131
LA DETTE : flux annuel	-1 239	2 160	838	-303	1 456
Objectif = - 4MC sur le mandat					
Remboursement des prêts souscrits	-2 148	-2 251	-2 465	-1 899	-8 763
Recours à l'emprunt (hors reports 2016)	909	4 411	3 303	1 596	10 219
Soit encours de dette en M€ /objectif fin 2020 ≤ 23,680 MC	20,354	22,514	23,352	23,049	

pm fin 2013 = 27,679 M€, fin 2016 = 21,593 M€



INTERVENTIONS

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« Merci de cette communication que nous appelions de nos vœux ; simplement on aurait bien aimé disposer du document papier en séance et puis, peut-être, rappeler qu'aux grosses opérations s'ajoutent quand même des opérations que vous n'avez pas souhaitées porter pour lesquelles vous avez fait d'autres choix : la ZAC du parc olympique, le centre de ski de haut niveau, qui vont peser très lourd dans le fonctionnement cette fois. En commission finances vous avez évoqué un certain nombre de cessions patrimoniales pour financer ces investissements. Pouvons-nous avoir des précisions ? »

Martine BERTHET :

« Les cessions apparaissent dans les recettes. Pour les cessions qui vont intervenir très prochainement : le terrain JUVENILIA, la cession est bien sur cette année 2017 ; les deux

lots du lotissement des chasseurs alpins avec une cession qui va intervenir vendredi ; et, reporté en début d'année 2018, la vente du terrain à Eiffage sur lequel il y a le boulodrome et la pétanque et aussi, un peu plus tard, le château Rouge et la vente également aux Papillons Blancs du terrain Baneton. Et il y aura d'autres cessions à venir plus tard.

Sur le centre de ski, il y aura bien sûr du fonctionnement qui est bien pris en compte dans ce PPI puisque vous avez ici l'épargne de la commune, l'autofinancement de la commune qui est déjà prévu, l'autofinancement étant la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement ; bien sûr que le fonctionnement du centre national de ski est bien pris en compte dans nos dépenses de fonctionnement donc dans ce PPI »

2° Information sur notre participation à l'appel à manifestation d'intérêt de la CDC sur la rénovation énergétique des bâtiments

Martine BERTHET

Afin de contribuer aux objectifs de la loi sur la transition énergétique, qui prévoit de réduire de 60 % la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'ici 2050 par rapport à 2010, la Caisse des Dépôts a lancé fin 2016 un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets de rénovation énergétique du patrimoine immobilier des collectivités territoriales.**

Cet AMI prévoyait notamment d'identifier 30 collectivités de 10 à 100 000 habitants qui souhaitent engager à court terme de tels projets, pour :

- leur apporter avec l'ADEME un appui méthodologique,
- cofinancer les compléments d'études nécessaires pour cibler leurs priorités d'intervention,
- élaborer des programmes de travaux à financer,
- les aider à déterminer et optimiser les différents montages financiers possibles, afin de démarrer rapidement les travaux de rénovation énergétique.

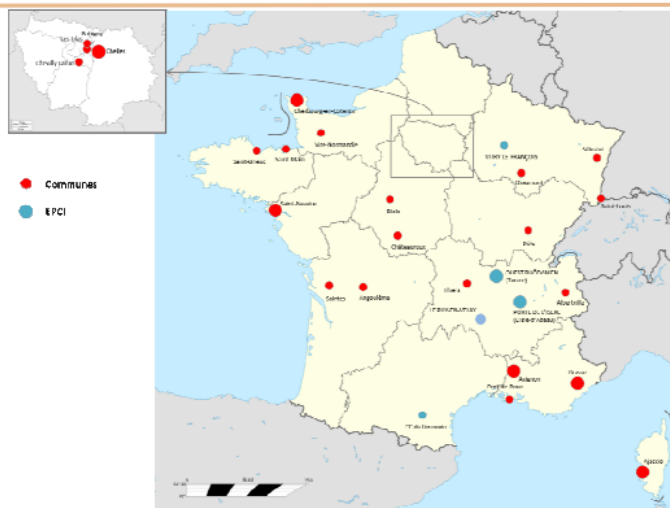
Il s'agissait également pour l'État et la Caisse des Dépôts d'**impulser une dynamique de marché.**

Notre commune répondant aux critères d'éligibilité (importance du patrimoine communal et de son coût, volonté affichée de maîtriser ces coûts), nous avons candidaté à cet AMI et nous avons le plaisir de faire **partie des 28 lauréats.**



50 marques d'intérêt
37 dossiers éligibles
28 lauréats

Appel à Manifestation d'Intérêt

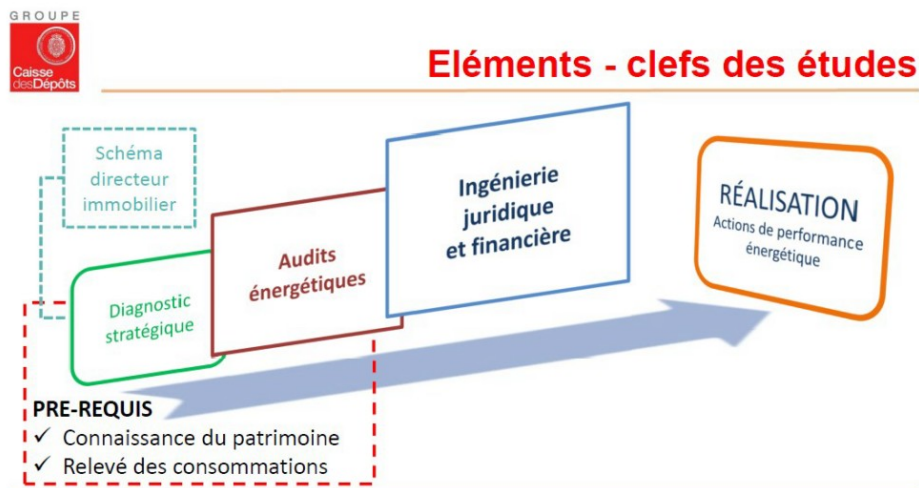


Le périmètre d'études que nous avons retenu comprend les 20 bâtiments les plus énergivores de notre collectivité :

**Notre périmètre d'études =
20 bâtiments les plus énergivores**

- Hôtel de ville
- Maison des associations
- Espace administratif et social
- 10 bâtiments scolaires
- 2 gymnases (rue des Fleurs, Pl de Conflans)
- Centre technique municipal
- 2 salles municipales (VDR, PDR)
- Maison communale du Parc
- Théâtre de Maistre

Le partenariat Caisse des Dépôts – ville – ADEME portera dans un 1^{er} temps sur la réalisation d'audits énergétiques, complétés d'une étude juridique et financière.



Les audits énergétiques de nos 20 bâtiments cibles nous permettront d'identifier les programmes d'amélioration les plus pertinents, tant techniquement qu'en terme de retour sur investissement.

L'étude juridique et financière examinera les différents montages possibles pour permettre la réalisation la plus rapide de nos projets de rénovation, notamment en ayant recours à des outils d'externalisation de tout ou partie du portage financier initial.

Selon les retours des 28 collectivités lauréates, des évolutions réglementaires pourront être étudiées par l'État afin de faciliter la dynamique de marché que j'ai déjà évoquée.

Les montages possibles des Collectivités, les modes de financement de la Caisse des Dépôts



Nous avons élaboré notre cahier des charges de ces différentes études en liaison étroite avec la Caisse des Dépôts et l'ADEME. Il sera publié prochainement.

La **Caisse des Dépôts** vient de nous notifier par courrier son **engagement financier à hauteur de 50 % d'une dépense éligible de 100 K€ TTC.**

A l'issue de la notification de notre marché d'études, une convention de financement interviendra avec un montant définitif de subvention.

La Caisse des Dépôts et l'ADEME participeront activement à la conduite de nos études et des projets de rénovation au travers des comités de suivi prévus par l'AMI.

INTERVENTIONS

Michel BATAILLER :

« Dans les bâtiments qui sont concernés, deux bâtiments ont été refaits complètement à neuf, je suis étonné que l'on ne soit pas aux normes sur le plan énergétique: la maison des associations, le gymnase de la rue des fleurs. »

Martine BERTHET :

« Sur le plan énergétique, ils n'ont pas été refaits. Pour la maison des associations et la résidence des 4 vallées, une rénovation énergétique est prévue, elle n'a pas du tout été faite, là on aura un appui intéressant ; il s'agissait uniquement d'un réaménagement intérieur qui a été fait, pas du tout l'isolation thermique, y compris au gymnase de la rue des fleurs. Pour le gymnase, il y avait une option sur le marché qui n'a pas été retenue par nos prédécesseurs. »

3° Délégations accordées aux élus

Martine BERTHET

Par arrêtés en date du 25 septembre, les délégations aux élus ont été modifiées comme suit :

- Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} adjoint, est délégué au développement durable, aux réseaux, au cadre de vie (voirie, propreté urbaine, espaces verts) et aux bâtiments communaux
- Catherine TERRAZ, 2^{ème} adjointe, est déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance, à la santé, aux personnes âgées et au handicap
- Jean-François BRUGNON, 3^{ème} adjoint est délégué à la jeunesse, au sport, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la politique de la ville
- Jacqueline ROUX, 4^{ème} adjointe, est déléguée aux associations, à l'animation, aux marchés ainsi qu'aux jumelages et aux pactes d'amitié
- Yves DUJOL, 5^{ème} adjoint, est délégué à l'urbanisme et aux projets
- Pascale MASOERO, 6^{ème} adjointe, est déléguée au personnel ainsi qu'à la culture et

- au patrimoine
- Hervé BERNAILLE, 7^{ème} adjoint, est délégué aux finances, à l'administration générale, à l'état-civil, aux élections, au recensement et aux affaires funéraires
- Valérie ROUGERON, 8^{ème} adjointe, est déléguée à l'enfance, l'enseignement et au périscolaire et pour tout le secteur relevant des activités de la cuisine centrale
- Jean-Pierre JARRE, 9^{ème} adjoint, est délégué au commerce et au tourisme
- Aziz ABBAS, conseiller municipal, est délégué au logement
- Marie Agnès LEROUX, conseillère municipale, est déléguée à l'accueil des personnes âgées, aux actions d'animation du centre socioculturel
- Bérénice LACOMBE, conseillère municipale, est déléguée aux dispositifs jeunesse et au centre de loisirs
- Chloé CHENAL, conseillère municipale, est déléguée à l'accueil de la petite enfance
- Josiane CURT, conseillère municipale, est déléguée au fleurissement de la ville et aux illuminations
- David GUILLOT, conseiller municipal, est délégué à l'animation du handicap

4° Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) - Rapport d'activité 2016 - Prix et Qualité du service Public d'Assainissement Non Collectif

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors de sa séance du 21 septembre 2017, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif géré par la Co.RAL.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Prestations assurées dans le cadre du service :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations

5 280 habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif pour une population globale de 46 561 (DGF) habitants.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif au 31/12/2015 : 85,60 %.

Ce rapport est consultable au service affaires générales.

5° Service public des ordures ménagères - Rapport 2016 du service des ordures ménagères

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors de sa séance du 21 septembre 2017, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Production de déchets : 32 768 tonnes soit 657 kg/hab

- Déchèteries : 323 kg/hab
- Ordures ménagères résiduelles collectées: 241 kg/hab

Modification de la collecte du tri : passage en multflux depuis 2015

Réduction des déchets

162 composteurs individuels (2 816 composteurs depuis 2006)

1 nouvelle plateforme de compostage collectif, Rue Jacques Porraz à Albertville (16 plateformes, 319 foyers depuis 2010)

Les filières de valorisation en évolution

Méthanisation en baisse avec 172 tonnes

Textiles en légère baisse avec 152 tonnes

Développement des nouveaux éco-organismes :

- Traitement des déchets dangereux : Eco-DDS (Déchets diffus spécifiques), 29,7 tonnes pris en charge (x2/2015)
- Valorisation des déchets issus des meubles des particuliers : Eco-Mobilier : 842 tonnes

La collecte des déchets

La gestion des bacs réalisée directement en régie depuis novembre 2016 (16 plateformes en service

- un parc de plus de 17 000 bacs
- 28 tournées par semaine
- des bacs temporaires pour les événements

Optimisation de la collecte par la mise en place de points de regroupement et de plateformes de conteneurs semi-enterrés : 8 plateformes de conteneurs semi-enterrés mises en service en 2016.

Le coût du service : 80 € HT/habitant

Les ordures ménagères résiduelles représentent 48 % des dépenses

Le transport et traitement tous flux représente 48 % des dépenses

Un service financé à 18,5 % par les ventes

Le coût par filière (€ HT/habitant)

OMR : 54 € / verre : 0,3 € / Déchèterie : 23 € / Déchets professionnels : 3,1 €

Ce rapport est consultable au service affaires générales.

6° GrDF – Présentation du compte rendu de la concession 2016

Frédéric BURNIER FRAMBORET

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GrDF par un contrat de concession en date du 22 avril 1998 pour une durée de 30 ans.

La concession gaz sur la commune alimente 4 220 clients en 2016 pour une consommation de 113 185 MWh consommés (109 497 MWh en 2015).

La redevance de concession R1 s'élève à 9 404 euros.

Le patrimoine

- 8 postes de distribution publique (comme les années précédentes)
- 64 993 mètres de réseaux (64 964 en 2015)
- âge moyen du réseau : 27 ans
- valeur nette totale des ouvrages : 3 979 886 euros (4 106 396 en 2015)

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.

211 549 € d'investissements sur la concession dont 28 757 € pour le développement du

réseau.

Principal chantier d'adaptation et de sécurisation : quai des Allobroges (48 m)
Principal chantier de déplacement d'ouvrages : rue Robert Piddat (79 m)

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable au service affaires générales.

7° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

DECISION D'ACTION EN JUSTICE – DEFENSE DE LA COMMUNE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT

Décision en date du 15 septembre 2017 désignant Maître Philippe GALLIARD, avocat à Grenoble, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose monsieur Bernard GIROD, demeurant 17 chemin des jardins 73200 ALBERTVILLE, demandant l'annulation du permis de construire PC 07301116D1073 délivré le 26 avril 2017 par lequel le maire d'Albertville a délivré à VAL SAVOIE HABITAT, un permis de construire d'un immeuble collectif et la démolition totale d'une maison sur les parcelles cadastrées section AE n°388, 389 et 392 au 21 chemin des jardins 73200 ALBERTVILLE.

8° Complément au rapport 2-5-3

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le rapport 2-5-3 Convention avec le Rucher des Allobroges – Installation et suivi de ruches est modifié et complété comme suit :

- la commune adhère au Rucher des Allobroges moyennant une cotisation annuelle de 60,70 euros ;
- la commune prend en charge les frais de déplacement de l'apiculteur local qui gèrera le rucher.

9° Remerciements

Martine BERTHET

L'association Chat Libre remercie la municipalité pour le versement de la subvention complémentaire de 2 000 euros.

La Ligue contre le cancer remercie la municipalité pour l'illumination en rose du musée d'Art et d'histoire et de la fontaine de la Grande place à l'occasion d'Octobre Rose.

Le commandant de la compagnie de Gendarmerie d'Albertville remercie la municipalité pour avoir autorisé sa prise de commandement au monument de la Résistance.

L'ordre des avocats d'Albertville remercie la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de la salle de la Pierre du Roy pour la formation organisée par le barreau d'Albertville.

Philippe COLLIUO, directeur de l'organisation du Tour de l'avenir remercie la municipalité pour son engagement et son implication pour l'organisation du départ de la 8ème étape du Tour de l'Avenir.

10° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 6 novembre à 18 heures

DELIBERATIONS

N° 1-1-1	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Autorisation de programme/crédits de paiement - Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville - 2016-2020 - Modification et demande de subventions
RAPPORTEUR	Yves DUJOL

Je vous rappelle que nous avons ouvert en 2016 une AP/CP pour les différents travaux d'aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de Ville sur la période 2016-2020, pour un montant total estimé à 4,480 M€ TTC, et notamment :

- une nouvelle tranche de l'aménagement du tronçon savoyard de la véloroute des Préalpes qui relie Annecy à Valence, pour assurer la continuité de cet itinéraire dans la traversée de l'agglomération albervilloise ;
- la rénovation des réseaux et l'aménagement des espaces publics.

L'aménagement de la véloroute apparaît à présent comme prioritaire, y compris en terme calendaire.

Compte-tenu de l'opportunité de lancer d'abord les travaux de réseaux et d'aménagement de la rue de la République, et afin de ne pas bloquer inutilement des crédits budgétaires sur les exercices à venir, je vous propose de reporter sine die la programmation des autres travaux de réseaux, initialement prévus sur les exercices 2019-2020.

Je vous propose :

- de modifier le montant global de l'AP/CP pour le ramener à 397 580 € ;
- d'aménager à présent les crédits de paiement en section d'investissement comme suit :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé 2016	CP 2017 yc RAR	CP 2018
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville <i>Chapitre 23 – immobilisations en cours (véloroute)</i>	397 580 €	0 €	200 000 €	197 580 €

- de dire que le budget principal 2017 tient compte du crédit de paiement (inchangé) ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'État (au titre du programme TEPCV/TEPOS Arlysère) et du conseil départemental de la Savoie (au titre de la politique départementale cyclable) ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à faire toutes démarches pour mener à bien cette opération.

INTERVENTIONS

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« Selon les propres termes de la délibération, il s'agit d'une opportunité. Décidément les

opportunités interviennent très souvent dans la façon dont vous conduisez les projets. Là, vous parlez d'un report sine die, c'est à dire sans fixer de jour, et on a bien vu à la projection de vos documents sur le plan pluriannuel d'investissements que l'aménagement de l'Hôtel de ville est totalement abandonné sous ce mandat. Nous ne pouvons forcément que ne pas partager cette option puisque, depuis le départ, nous avons toujours estimé que c'était un élément important.

Bien entendu, ce n'est pas une opposition à la véloroute puisque cette réalisation, si vous la menez à terme, vous permettra d'afficher quelques mètres de voies cyclables sur le mandat. Jusqu'à présent, force est de constater qu'il n'y a pas eu un mètre de plus en faveur de la circulation des vélos dans la ville. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de nous exprimer contre cet aspect déficitaire de votre politique vélo qui est basée sur l'événementiel ; la pratique urbaine du vélo et la prise en compte du vélo dans la ville est très absente de votre politique et de vos projets. Cela est confirmé par les différentes associations qui ont en tête un certain nombre de projets et d'aménagements qui ne sont, à ce jour, toujours pas réalisés.

D'accord, pour la véloroute. On oublie complètement l'aménagement du secteur l'Hôtel de ville qui était pour nous facteur d'attractivité et de dynamisation. S'agissant de la véloroute, vous nous demandez de voter mais comme d'habitude il n'y a pas de projet, pas d'esquisse. Ce qui nous ennuie, c'est qu'en commission, madame le maire, vous avez été très floue sur le tracé, alors que votre 1^{er} adjoint a, semble-t-il, des idées un petit peu plus avancées et a indiqué aux anciens combattants qu'il était question de déplacer le monument de la Résistance. Qu'en est-t-il ? Quel sera le tracé de la véloroute ?

Un abandon et un projet un petit flou : pour le moment nous voterons contre puisque c'est encore là une promesse non tenue. Nous ne sommes pas contre la véloroute, mais nous aimerions en savoir un petit peu plus. »

Madame le Maire :

« Vous voterez contre, je trouve que c'est dommage, parce que nous adaptons le projet, nous le réduisons financièrement pour correspondre aux possibilités budgétaires de la ville comme cela a été montré dans le PPI tout à l'heure. Bien sûr, on aurait pu l'inscrire et se dire « on lance tout », de façon irresponsable. Nous faisons des choix responsables, bien au contraire, et saisir l'opportunité - oui, c'est inscrit dans la délibération et nous ne renions pas du tout le mot qui est utilisé - nous avons effectivement saisi l'opportunité de pouvoir refaire l'assainissement au centre ville. Êtes-vous contre le fait qu'une ville au XXI^{ème} siècle s'équipe enfin d'un assainissement digne de ce nom dans son cœur de ville ? Nous ne devons pas avoir la même vision des choses et du confort des habitants et de l'aspect environnemental. Nous avons saisi cette opportunité parce qu'il fallait la saisir. Nous avons su être réactifs et c'est tout à notre honneur.

Sur la question de l'attractivité et de la dynamisation du secteur de l'hôtel de ville. Je crois que nous n'avons plus rien à prouver en terme d'attractivité et de dynamisation de la ville et que nous utilisons toujours très largement cet espace que l'équipe précédente a créé, peut-être laissons le vivre le temps d'un mandat. Nous avons su créer de l'attractivité, de la dynamisation sur ce secteur. Preuve en est encore le Grand Bivouac qui est en train de s'installer, bientôt Neige et Glace, le festival de Jazz cet été, la coupe du monde de VTT Trial.

Nous ne faisons rien pour le vélo ! Nous faisons la promotion du vélo. Vous dites que la politique vélo est absente et bien, que faut-il faire pour avoir une politique vélo présente ?

Je rappelle que dans le cadre de la mobilité qui est portée également par l'agglomération Arlysère, nous avons organisé de façon régulière depuis 2 ou 3 ans déjà, une journée de la mobilité avec des ateliers pour apprendre à réparer les vélos, des vélos à assistance électrique pour promouvoir leur développement.

Nous avons également mis des locaux à disposition de l'association pour lui permettre de développer ses ateliers.

Nous avons prévu des plans d'aménagement des routes sur le quartier prioritaire et au-delà, qui prévoient des espaces partagés pour les déplacements doux, piétons, vélos. Je me permettrais juste, puisque vous attaquez sur ce point, de vous rappeler que la rue Pasteur a été refaite sans prévoir d'aménagements pour les cyclistes !

Sur le déplacement du monument de la Résistance, cela ne concerne pas la véloroute mais

le giratoire. Frédéric pourra nous en parler puisqu'il est en lien avec les associations d'anciens combattants. Nous n'avons pas attendu de refaire l'esplanade de l'hôtel de ville pour créer du dynamisme et de l'attractivité.

Ce projet nous l'avions voulu également pour déplacer le marché du jeudi et le rapprocher du centre ville, ce qui était préconisé par une étude de la CCI. Ce déplacement ne pouvait pas se faire dans la rue de la République, compte tenu de son aménagement à ce moment là, mais c'est maintenant quelque chose que nous demandent les commerçants puisque la rue sera adaptée, sans trottoir.

Ce projet de refaire l'esplanade est toujours prévu, des esquisses ont été faites qui pour l'instant n'ont pas lieu d'être diffusées. Ce projet n'est pas du tout abandonné, il verra sans doute le jour, en fonction des moyens de la collectivité sur la fin du mandat sinon il sera dans les cartons et prêt à être réalisé pour la continuité de la ville. »

Laurent GRAZIANO :

« Juste une remarque sur ce que vous avez dit sur le giratoire ; c'est un peu inquiétant de dire que le giratoire n'a rien à voir, justement la question qui a été posée en commission était de savoir comment allons-nous intégrer... »

Madame le Maire :

« Je vous coupe tout de suite, je n'ai pas dit que le giratoire n'avait rien à voir... »

Laurent GRAZIANO :

« Si, si, rien à voir avec la véloroute... »

Madame le Maire :

« Le déplacement du monument de la Résistance... »

Laurent GRAZIANO :

« C'est lié, c'est bien ce qui nous intéressait : la question portait sur la façon dont ce tronçon de véloroute va être intégré dans le schéma de circulation et comment sera faite la jonction avec la suite. C'était la question posée en commission et à laquelle nous n'avons pas eu de réponse. Nous en aurons peut-être une maintenant. »

Madame le Maire :

Je vous ai dit qu'il y avait jonction depuis le Pont des Adoubes, sortie après le camping, qu'ensuite on traversait tout le long... »

Laurent GRAZIANO :

« On a bien compris que l'objectif n'était pas de s'arrêter là-bas. Si on a un aménagement tel qu'un giratoire, l'on va forcément intégrer cette véloroute, il va y avoir un cheminement, la question portait sur ce cheminement entre la fin de la véloroute sur l'avenue des chasseurs Alpains et le parking Léontine Vibert, comment va s'organiser cette jonction ? »

Frédéric BURNIER FRAMBORET :

« Nous avons interrogé les anciens combattants, en amont de la réalisation du projet de giratoire sur ce secteur, afin de recueillir leurs observations sur le déplacement du monument de la Résistance rendu nécessaire par la réalisation du giratoire. Ils nous ont répondu qu'il n'y avait pas de souci dès l'instant où l'on déplaçait le monument d'une quinzaine de mètres en conservant son orientation ; cela est effectivement tout à fait lié au giratoire.

Concernant la véloroute, elle ne va pas déplacer le giratoire : la véloroute, depuis le parking Léontine Vibert, avec un passage sécurisé au niveau de la rue qui emprunte le pont, va passer sur le trottoir existant et une partie de l'avenue des chasseurs alpins, avec un cheminement piétons et un cheminement cyclable côte à côte. IL n'y aura pas besoin de déplacer le monument, on emprunte l'existant et on empiète de 50 centimètres sur les espaces verts le long du trottoir. Il n'y a pas aujourd'hui de travaux prévus. »

Claude BESEVAL :

« Ce que l'on peut regretter quand même, c'est qu'il y a 200 000 euros inscrits à l'APCP en

2017 sur cette voie cyclable, qu'il y a de temps en temps des commissions cadre de vie, que l'on est le 15 octobre et que l'on n'ait encore pas vu le projet... Je pense qu'il y aura 150 000 euros de reports à nouveau sur cette opération. C'est quand même dommage qu'en commission cadre de vie l'on ne voit jamais les projets.

Sur la rue Pasteur, il n'y a pas de bande cyclable car c'était prévu dans le plan d'ensemble de la voie verte, avenue Commandant Dubois. Quant à la journée de la mobilité, elle existe depuis 2009 ! »

Madame le Maire :

« J'ai oublié aussi de parler de la fête du vélo que l'on a mise en place depuis 2 ans et qui permet de promouvoir l'accès au vélo pour tous.

Il y a effectivement 200 000 euros inscrits au budget 2017 et, tu as raison, ils ne seront pas tous utilisés et il y aura un report en 2018. Simplement, nous avons une subvention en lien avec ces travaux que nous devons commencer avant la fin de l'année, le projet est en train de voir le jour. »

DECISION

**Le conseil municipal, à la MAJORITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 VOTES CONTRE

N° 1-2		SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Assiette et liquidation de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Précisions sur le régime applicable	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, instaurant la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ;

VU les délibérations du conseil municipal fixant les tarifs de la TLPE ;

CONSIDÉRANT que l'enlèvement des dispositifs publicitaires contribuent à la limitation de la pollution visuelle ;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser l'harmonisation des supports publicitaires il serait souhaitable de prendre en compte la date de début des travaux pour apprécier la période d'imposition des dispositifs publicitaires supprimés ;

VU l'exposé qui précède ;

Je vous propose :

- de considérer comme date de prise en compte de suppression de supports, la date de commencement des travaux d'enlèvement des supports publicitaires ;
- de répondre favorablement aux demandes de réclamations déposées dans ce cadre.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Participation de la commune à hauteur de 50% des travaux de réalisation d'une plate-forme de conteneurs semi-enterrés pour le nouveau siège de Val Savoie Habitat l'Olympiade 354 chemin des trois poiriers	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

VU la délibération de la Co.RAL en date du 28 novembre 2013 relative à l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés et proposant la répartition de la prise en charge financière de ces équipements et des travaux d'installation selon la nature des projets

VU la demande de Val Savoie Habitat en date du 26 septembre 2017 sollicitant la participation de la commune à hauteur de 50 % au financement des travaux d'installation d'une plate-forme de conteneurs semi-enterrés pour le nouveau siège de Val Savoie Habitat l'Olympiade 354 chemin des trois poiriers ;

CONSIDÉRANT le montant total des travaux à hauteur de 4 200 euros ;

Je vous propose :

- d'approuver la mise en place des conteneurs semi-enterrés ;
- d'approuver la participation de la commune à la mise en place des conteneurs à hauteur de 50 % des travaux soit 2 100 euros.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-1-1		SA
OBJET	AFFAIRES GÉNÉRALES- Intercommunalité Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2017 - Approbation	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	
PIÈCE JOINTE	Rapport de la CLECT 2017 de la CA Arlysère	

Notre commune est membre de la communauté d'agglomération Arlysère créée au 1^{er} janvier 2017 de la fusion des 4 communautés de communes du territoire. La CA Arlysère est un établissement à fiscalité professionnelle unique qui s'est vu transférer différentes compétences par ses communes membres.

Vu les articles L.5219-5 XII du CGCT et 1609 nonies C IV du code des impôts, le conseil communautaire de la CA Arlysère a par délibération en date du 30 mars 2017 procédé à la création de la commission d'évaluation des charges transférées, commission dans laquelle chaque commune est représentée par au moins un élu municipal.

La CLECT Arlysère s'est réunie les 6 juillet et 7 septembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges transférées, objet du rapport joint en annexe.

Ce rapport doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de

la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des communes membres, transmis aux conseillers communautaires, en préparation du conseil d'agglomération de décembre prochain, pour détermination par ce dernier des attributions de compensation définitives 2017.

Je vous propose :

- d'approuver le rapport 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Arlysère.

INTERVENTIONS

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« Nous avons découvert très rapidement ce rapport de la fameuse CLECT. On se souvient que lorsque nous avons eu des échanges, notamment au moment de la dotation de solidarité communautaire pour laquelle nous n'avions pas le même calcul que vous, vous nous aviez parlé de « salades internes » et qu'à un moment donné, on ferait le point sur les relations financières et les équilibres et les transferts de charges. On attendait beaucoup de ce rapport de la fameuse CLECT, on devait apprendre un certain nombre d'informations et très franchement, j'ai regardé s'il ne manquait pas des pages. Le vide abyssal de ce rapport est sidérant : il n'y a rien du tout, deux ou trois chiffres qui se courent après. Vous parlez de l'importance du rapport, alors on a toute l'introduction qui explique ce que c'est que la CLECT, un rapport de CLECT, sa composition, comment on vote... et puis seulement en page 6,7 et 8, on a trois pages pour évoquer les relations financières entre les différentes collectivités et les transferts de charges. C'est particulièrement surprenant. Alors il faut nous expliquer pourquoi on a un rapport aussi réduit et aussi vide. Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est cela un rapport de CLECT ? Cela nous a vraiment posé question. »

Madame le Maire :

« En fait, ce n'est que le complément de ce qui existait déjà au niveau des intercommunalités : pour la ville d'Albertville le transfert du Dôme Théâtre-Médiathèque-Cinéma et de la halle olympique. »

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« Oui, mais on nous annonce un rapport l'année d'après la fusion. C'est important, on est en année N+1 après la fusion. Vous nous dites que c'est un complément, on a bien compris, puisqu'il y a des transferts qui étaient déjà opérés mais les zones économiques ça tient en cinq lignes alors que l'on avait une vraie problématique de questionnement sur la ZAC. »

Madame le Maire :

« Cinq lignes parce que sur l'aspect financier, il n'y a pas plus à en dire. Il existait déjà des conventions entre les communes et les anciennes intercommunalités qui sont reprises dans leur intégralité et ceci se rajoute à l'existant. Je suis contente qu'il n'y ait pas plus de choses dans cette CLECT, cela veut dire qu'il n'y a pas plus de choses à transférer et pas plus de retraites de l'attribution de compensation. »

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« C'est un support d'information essentiel sur les relations financières entre l'agglomération et la commune centre et les autres. »

Madame le Maire :

« Vous avez prononcé le mot clé : ce débat nous pourrions l'avoir à l'agglomération. »

Hervé BERNAILLE :

« D'un strict point de vue juridique et organisationnel, la CLECT est une commission spéciale très normée qui ne se prononce que sur les transferts réalisés en 2017, de l'ensemble des communes vers la nouvelle communauté d'agglomération Arlysère.

Il y a eu relativement peu de choses et dans le rapport vous avez tout ce qui est fait, que cela concerne Albertville ou d'autres zones, par exemple, Frontenex...

Mais vous avez raison, l'ensemble des rapports financiers entre les communes et Arlysère, c'est beaucoup plus important que cela mais cela est traité dans d'autres cadres. La CLECT est une disposition légale obligatoire et juridique très précise. »

Madame le Maire :

« Et d'autre part, quand vous dites que dans l'introduction il n'y a rien d'intéressant... Il est précisé que le travail sera poursuivi en 2018 et 2019. »

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« Ce serait bien que vous ne déformiez pas mes propos, je n'ai jamais dit que ce n'était pas intéressant. Simplement, c'est un cadre, une explication de la procédure et de la démarche...

Il est vrai que vous nous aviez mis en bouche avec l'histoire des salades dont on devait trouver toutes les recettes dans le rapport de la CLECT. On est un petit peu déçus, la prochaine fois, on saura ce qu'est un rapport de CLECT ! »

Madame le Maire :

« Il y en aura d'autres à délibérer en 2018 et 2019. »

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 ABSTENTIONS

N° 2-1-2		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Convention avec le SIMACS relative à la gestion des bâtiments et équipements- Parcelle section B n° 1418 TOURNON	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	
Pièce jointe	Convention	

Vu les statuts du SIMACS modifiés le 14 octobre 2016 par arrêté préfectoral précisant l'objet du syndicat à savoir le partenariat avec les administrations et les associations concernées par l'aviation civile ainsi que l'aménagement l'entretien et la gestion de l'aérodrome ;

VU les articles L.5721-6-1 et L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales posant comme principe que le transfert des compétences entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements nécessaires à leur exercice ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Albertville et le SIMACS travaillent conjointement afin de maîtriser l'emprise foncière des terrains et équipements situés dans le périmètre de l'aérodrome d'Albertville ;

CONSIDÉRANT l'occupation irrégulière de la parcelle cadastrée section B n°1418, propriété de la commune d'Albertville, située dans le périmètre de l'aérodrome d'Albertville sur la commune de TOURNON, par Monsieur Robert RUFFIER POUPELLOZ, et la commune revendiquant la propriété de cette parcelle et des bâtiments édifiés, la commune d'Albertville a introduit une action civile en justice ;

VU l'ordonnance de référé en date du 28 mars 2017, confirmant l'occupation sans droit ni titre de monsieur Robert RUFFIER POUPELLOZ et autorisant la commune à récupérer la pleine propriété et la jouissance de la parcelle section B n° 1418 et des bâtiments édifiés ;

CONSIDÉRANT les différentes demandes de sociétés souhaitant exploiter les bâtiments édifiés sur la parcelle B 1418 ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle fait partie du domaine public de l'aérodrome affecté au service public aéronautique, dont la gestion relève du SIMACS, le SIMACS peut autoriser son occupation au travers une autorisation d'occupation du domaine public précaire et révocable ;

CONSIDÉRANT l'action entreprise et les frais engagés par la commune afin de revendiquer la propriété de la parcelle B 1418 et des bâtiments édifiés ;

CONSIDÉRANT que les dépenses effectuées pour le compte du SIMACS par la Commune au titre de la convention seront remboursées à la commune par le SIMACS ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'une convention, ayant pour objet de confirmer la gestion par le SIMACS des bâtiments et équipements situés sur la parcelle B 1418 en vue d'en confier la rénovation et l'exploitation au travers d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le respect du droit national et communautaire de la commande publique ;

Je vous propose :

- d'approuver la convention avec le SIMACS relative à la gestion des bâtiments et équipements situés sur la parcelle B n° 1418, propriété de la commune faisant partie du domaine public de l'aérodrome ;
- d'autoriser le maire ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-2		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES – CONSEIL MUNICIPAL Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux - Modification	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	
PIECE JOINTE	Tableau	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20, L2321-21, L2123-22, L2123-23, L2123-24, L.2123-24-1 et R.2123-23 ;

Le conseil municipal du 10 avril 2017 avait décidé de fixer comme suit les indemnités des élus :

- indemnités du maire : **68,40 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des adjoints : **23,68 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux délégués : **10 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : **4,21 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : **2,64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

En raison de l'élection d'un nouvel adjoint, Jean-Pierre JARRE, et d'une délégation accordée à Josiane CURT et David GUILLOT il est nécessaire de délibérer à nouveau et d'approuver le tableau ci-annexé qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Je vous propose :

- de maintenir les montants des indemnités comme fixés précédemment :
 - indemnités du maire : **68,40 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - indemnités des adjoints : **23,68 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - indemnités des conseillers municipaux délégués : **10 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : **4,21 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : **2,64 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- d'approuver le tableau ci-annexé qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ;
Le montant total des indemnités ainsi allouées aux élus restant inférieur au montant total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.
- de verser ces indemnités à compter du 25 septembre 2017.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

Indemnités de fonction pouvant être versées aux Maire, Adjointes et Conseillers délégués

Prénom - Nom	Fonction	Indemnité brute maxi + 20%	Indemnités brutes retenues
Martine BERTHET	Maire	103% de l'indice brut terminal de la fonction publique	68,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Frédéric BURNIER FRAMBORET	Adjoint	38,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique	23,68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Catherine TERRAZ			
Jean-François BRUGNON			
Jacqueline ROUX			
Yves DUJOL			
Pascale MASOERO			
Hervé BERNAILLE			
Valérie ROUGERON			
Jean-Pierre JARRE			
Aziz ABBAS			
Maurice MONTJOVET			
Marie Agnès LEROUX			
Bérénice LACOMBE			
Chloé CHENAL			
Jean MARTINATO			
Fabrice ZANIVAN			
Josiane CURT			
David GUILLOT			
Muriel THEATE	Conseiller Chargé de dossiers		4,21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Esman ERGUL			
Marie-Christine VANHOUTTE			
Pierre POINTET			
Lysiane CHATEL			
Mustapha MARJI			
Claude BESEVAL	Conseiller municipal		2,64 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Dominique RUAZ			
Philippe PERRIER			
Noëlle AZNAR-MOLLIEX			
Claudie LEGER			
Michel BATAILLER			
Valérie AINAUD			
Laurent GRAZIANO			
TOTAL		449,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	417,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique au 01/01/2017 = 3847,57 €

N° 2-3	SP
OBJET	AFFAIRES GÉNÉRALES Convention avec l'État concernant le transfert des PACS
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Convention

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit dans son article 48 qu'il revient à compter du 1^{er} novembre 2017 à l'officier de l'état civil et non plus au greffe du tribunal d'instance de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.

La particularité des communes sièges de tribunaux comme Albertville est qu'elles vont recevoir et devoir continuer à gérer à partir de la mi-octobre de la part des greffes les archives des PACS en cours de validité et des PACS dissous depuis moins de 5 ans dans le ressort du tribunal.

Pour Albertville, ce transfert représente la quantité non-négligeable de 12,3 mètres linéaires d'archives à stocker regroupant plus de 3 500 dossiers de PACS d'Albertville mais également des anciennes juridictions de Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne archivées à Albertville.

Les modalités du transfert font l'objet d'une déclinaison locale par le biais de la signature d'une convention entre le tribunal d'instance et la commune concernée. Cette convention prévoit également les modalités pratiques de ce transfert qui doit être pris en charge par le tribunal.

Par conséquent,

Vu la circulaire du 10 mai 2017 de présentation des dispositions en matières de PACS issues de la loi N°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle et du décret du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers d'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des PACS ;

Considérant la nécessité de signer une convention avec l'État pour régler les modalités de transfert des PACS ;

Je vous propose :

- d'autoriser le maire ou à défaut son représentant ayant reçu délégation à signer la convention sous réserve de la fourniture par le Tribunal des pièces nécessaires, notamment le bordereau synthétique des archives.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-4-1		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES - FONCIER CESSION au profit de Monsieur Frédéric GONIN – Promenade Edouard HERRIOT	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	
PIECE JOINTE	Plans	

La parcelle communale cadastrée section AN n°11 d'une contenance cadastrale de 114 m², située à l'arrière du garage GONIN 64 avenue de Tarentaise, n'a pas été nécessaire au programme d'aménagement de la nouvelle voie douce promenade Edouard Herriot.

Soucieuse de se dessaisir de son patrimoine inutilisé et générateur de frais financiers, la commune a décidé de proposer la parcelle AN n°11 au garage GONIN permettant à ce dernier, victime d'actes d'incivilités, d'assurer la sécurité des abords de son entreprise coté promenade Edouard Herriot.

Après accord de monsieur Frédéric GONIN, gérant du garage GONIN, sur les modalités de la transaction, la commune envisage la cession de la parcelle cadastrée section AN n°11 d'une contenance cadastrale totale de 114 m² située promenade Edouard Herriot au prix de vente de 7 000 euros (sept mille euros).

VU l'estimation de France Domaine en date du 6 juin 2017 ;

Je vous propose :

- d'approuver la cession communale de la parcelle cadastrée section AN n° 11 d'une contenance cadastrale totale de 114 m², au profit de Monsieur Frédéric GONIN demeurant 103 route Provinciale 73200 GILLY SUR ISERE, gérant du garage GONIN situé 64 avenue de Tarentaise, au prix de vente de 7 000 euros (sept mille euros) ;
- d'autoriser madame Le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte authentique de vente et tout document à cet effet.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

Bérénice LACOMBE rejoint la séance – Le quorum est réapprécié (30 personnes)

N° 2-4-2		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES - FONCIER Acquisition SARL AGIA ZANE – 60 m² environ issus de la parcelle AK n°279 – 3 rue Joseph Mugnier	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	
PIECE JOINTE	Plans	

Dans le cadre du plan de reprise des réseaux humides sur le territoire de la commune mené conjointement avec le syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Albertville, il est nécessaire d'implanter des ouvrages d'eaux pluviales sur une propriété privée, anciennement le centre des impôts rue Joseph Mugnier.

En effet, le tracé des travaux séparatifs eaux usées et pluviales dans ce secteur empiète pour partie sur la parcelle privée, cadastrée section AK n°279 située 3 rue Joseph Mugnier d'une contenance cadastrale de 953 m² appartenant à la SARL AGIA ZANE, sise ZAC du château 73540 LA BATHIE.

De fait, pour réaliser ces travaux sur cette parcelle, la commune envisage l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 60 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AK n°279.

La SARL AGIA ZANE consentirait à céder à la commune l'emprise foncière nécessaire aux travaux à l'euro symbolique.

En contrepartie de cet accord, la commune s'engage à :

- constituer une servitude de passage pour les véhicules légers sur la nouvelle parcelle communale d'environ 60 m² à acquérir et sur la parcelle communale contiguë cadastrée section AK n°284 au profit du fond dominant actuellement cadastré avant division section AK n°279 ;
- d'établir pour le compte du propriétaire deux regards de branchement (eaux usées et pluviales) au droit de sa propriété ;
- poser une clôture « provisoire » de type Bekaert dans l'attente des travaux du permis de construire ou d'un aménagement du site ;
- construire un muret surélevé d'une clôture à première demande par le propriétaire sous un délai de six mois.

Je vous propose :

- d'approuver l'acquisition communale de l'emprise foncière d'environ 60 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AK n° 279 d'une contenance cadastrale totale de 953 m², appartenant à la SARL AGIA ZANE, au prix de l'euro symbolique et aux conditions sus-évoquées ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte authentique de vente et tout document à cet effet.

INTERVENTIONS

Claude BESEVAL :

« Il va commencer les travaux dans son bâtiment ? »

Yves DUJOL :

« Il cherche à le vendre. »

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-4-3	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES - FONCIER Convention de servitude foncière pour l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité au profit d'ENEDIS - Chemin de la Charrette sur la parcelle communale H 2284
RAPPORTEUR	Martine BERTHET
Pièce jointe	Convention

La société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité envisage l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité sur une superficie de 23 m² chemin de la Charrette sur la parcelle cadastrée H n° 2284 appartenant au domaine public de la commune.

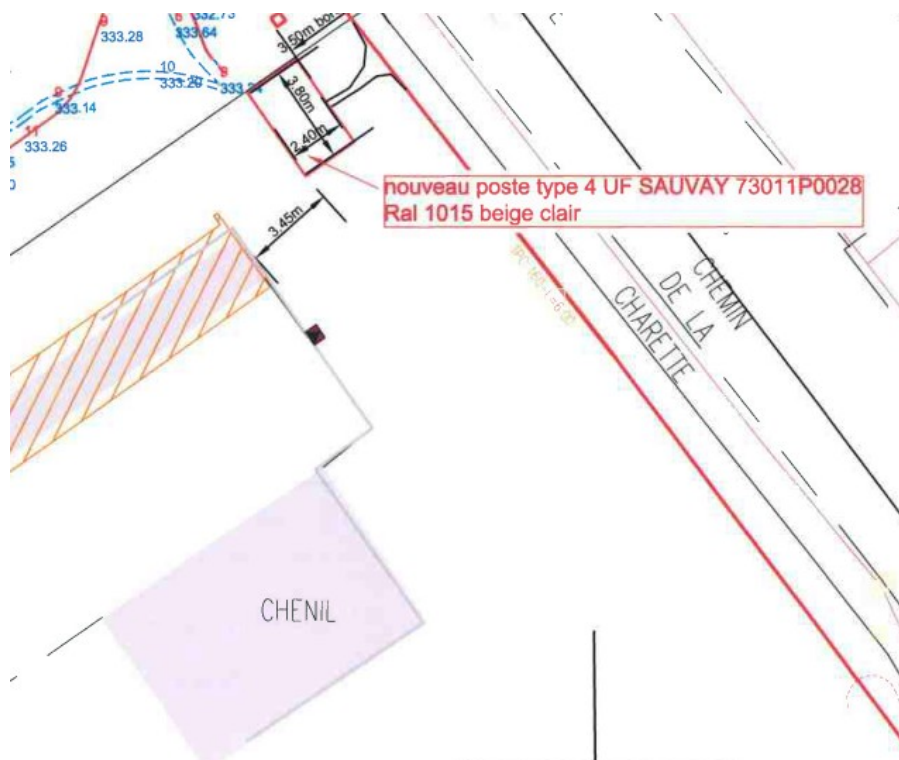
A cet effet, ENEDIS. sollicite de la commune :

- la mise à disposition gratuite d'une assiette foncière de 23 m² issue de la parcelle cadastrée H n° 2284 pendant la durée de fonctionnement du poste de transformation de distribution publique d'électricité « Poste le Sauvay » ;
- une servitude d'accès en permanence à l'ouvrage, tant pour les agents du service que pour l'accès et la manipulation des matériels.

Les conditions de cette autorisation sont fixées par la convention ci-annexée.



Extrait du plan d'implantation du poste « Le Sauvay »



Je vous propose :

- de consentir la mise à disposition d'un terrain de 23 m² issu de la parcelle cadastrée section H n°2284 et la servitude liée dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec ENEDIS ;
- d'autoriser le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention avec ENEDIS et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-5-1		SA
OBJET	AFFAIRES GÉNÉRALES Convention de mise à disposition temporaire du bâtiment ex-SAMSE à l'association Corrosive Metal Corporation	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Convention	

L'association Corrosive Metal Corporation recherchant un ancien entrepôt comme décor pour le tournage du vidéo clip du groupe Primal Rage, la ville d'Albertville propose de mettre temporairement à disposition d'association, le hall 2 des locaux situés dans les anciens bâtiments de la SAMSE.

Cette mise à disposition est consentie les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 et du 23 au

29 octobre 2017.

Je vous propose :

- d'approuver la mise à disposition gracieuse et temporaire à L'association Corrosive Metal Corporation du Hall 2 des anciens bâtiments de la SAMSE pour servir de lieu de tournage d'un vidéo clip ;
- d'approuver la convention de mise à disposition ci-jointe ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N°2-5-2		SA
OBJET	AFFAIRES GÉNÉRALES Convention de mise à disposition temporaire à l'entreprise BIANCO un espace de stockage clos bâtiment ex-SAMSE	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Convention	

L'entreprise BIANCO a sollicité la commune afin de disposer d'un lieu de stockage dans le cadre des travaux de réseau de chaleur et pour installer la base de vie du chantier.

L'espace clos des anciens bâtiments de la SAMSE inoccupé pourrait être mis à la disposition de l'entreprise BIANCO pour le stockage et la base de vie du chantier.

Je vous propose :

- d'approuver la mise à disposition gracieuse et temporaire à l'entreprise BIANCO de l'espace clos à l'extérieur des anciens bâtiments de la SAMSE pour servir de stockage et de base de vie ;
- d'approuver la convention de mise à disposition ci-jointe ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-5-3		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Convention avec le Rucher des Allobroges – Installation et suivi de ruches	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	
PIECE JOINTE	Convention	

Dans une démarche de promotion et de développement de l'apiculture, la municipalité s'est associée au Rucher des Allobroges, syndicat d'apiculture de la Savoie afin de permettre l'installation de ruches sur le territoire de la commune.

Une convention est nécessaire afin de formaliser les modalités de la mise à disposition des espaces par la commune au Rucher des Allobroges.

La convention est conclue pour une durée de trois années selon les modalités suivantes :

- la commune assure :
 - l'acquisition des ruches et des essaims ;
 - la mise à disposition gratuite d'un espace sur la parcelle communale AL 132 (3ème terrasse du Château Manuel de Locatel) pour permettre l'implantation de 5 ruches, avec un accès permanent au site d'implantation pour l'entretien de celles-ci ;
 - la prise en charge des frais de déplacement de l'apiculteur local qui gèrera le rucher ;
- la commune adhère au Rucher des Allobroges moyennant une cotisation annuelle de 60,70 euros ;
- le rucher des Allobroges prend à sa charge l'entretien autour de la zone d'installation ainsi que des ruches, il fournira également à la commune la totalité de la récolte.

Je vous propose :

- d'approuver l'adhésion de la commune au syndicat d'apiculteur le Rucher des Allobroges 627 rue de la Jacquère 73800 LES MARCHES ;
- d'approuver la mise à disposition au bénéfice du Rucher des Allobroges des espaces aux conditions évoquées ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention avec le Rucher des Allobroges.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N°3-1		SA
OBJET	RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs - Promotion interne 2017	
RAPPORTEUR	Pascale MASOERO	

A compter du 1^{er} novembre 2017 au titre de la promotion interne 2017, il est proposé :

- la création de trois postes d'agents de maîtrise à temps complet affectés de la manière suivante :
 - service magasin ;
 - secteur espaces verts ;
 - équipe espaces verts.

- En contre partie, il est demandé la suppression :
 - de deux postes d'adjoints techniques territoriaux ;
 - et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- la création d'un poste de technicien territorial à temps complet au service environnement.

Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 4-1	SA
OBJET	COMMERCE-TOURISME Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2018
RAPPORTEUR	Jean-Pierre Jarre

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail et notamment les articles L.3132-26 et L.3132-27 modifiés par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU les articles L.3132-26 et R.3132-21 du code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral de fermeture en date du 30 octobre 1975 modifié le 30 mars 1977 fixant au dimanche le jour de fermeture hebdomadaire des commerces de l'ameublement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2006 portant fermeture le dimanche des établissements de vente de véhicules ;

CONSIDERANT les demandes émanant de commerces de détail sollicitant l'ouverture exceptionnelle de leur établissement en 2018 toute la journée certains dimanches ;

CONSIDERANT que la municipalité, dans un souci de dynamisation de l'activité économique et de l'attraction touristique, souhaite accorder la dérogation à la règle du repos dominical aux établissements de commerce de détail prévus à l'article L3132-26 du code du travail, dix dimanches en 2018 selon le calendrier suivant, en fonction des événements festifs, touristiques et commerciaux :

- le dimanche 14 janvier, 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- le dimanche 8 avril, braderie de printemps ;
- le dimanche 1^{er} juillet, 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- le dimanche 2 septembre, 1^{er} dimanche de la rentrée des classes ;
- le dimanche 14 octobre, braderie d'automne ;
- les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre, fêtes de fin d'année.

Je vous propose :

- de donner un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail, à savoir :
 - le dimanche 14 janvier, 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
 - le dimanche 8 avril, braderie de printemps ;
 - le dimanche 1^{er} juillet, 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
 - le dimanche 2 septembre, 1^{er} dimanche de la rentrée des classes ;
 - le dimanche 14 octobre, braderie d'automne ;
 - les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre, fêtes de fin d'année.

INTERVENTIONS

Claude BESEVAL :

« Dans la zone du Chiriac, y-a-t-il un accord, une discussion avec Gilly ? »

Jean-Pierre JARRE :

« Non, il y a eu une réunion où seul Géant s'est déplacé et après on a tenu compte des avis de Géant, et d'autres grandes surfaces se sont rapprochées de nous pour demander une ouverture qui correspondait à ces jours. »

Jacqueline ROUX :

« Tous étaient invités. »

Laurent GRAZIANO :

« Cette faible mobilisation des professionnels nous interroge tout de même : un seul participant à une réunion de concertation, c'est très peu. C'est vrai que l'on suivait les recommandations de la CCI par rapport à ces dimanches mais on est obligé de se poser la question : avec si peu de participation aux réunions de concertation, est-ce-que cela répond vraiment aux attentes de ces professionnels. Il faudrait quand même leur poser la question. »

Jacqueline ROUX :

« Les autres ont écrit, c'est-à-dire que l'on avait une réunion de concertation mais on avait fait des propositions en direct, à ceux qui ne sont pas venus, on a envoyé un courrier pour leur faire les mêmes propositions et tous ont répondu favorablement. »

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N°4-2	SA
OBJET	COMMERCE-TOURISME Convention de labellisation « Territoire vélo »
RAPPORTEUR	Jean-Pierre JARRE
PIECE JOINTE	Convention

Depuis 2010, la Ville d'Albertville valorise sa politique vélo grâce notamment au label « Ville Vélo Touristique » et à la convention qui la lie à la fédération française de cyclotourisme (FFCT).

Une « ville vélo touristique », au sens de cette convention, est une ville qui offre aux pratiquants du vélo un accueil, des services et des équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme. Elle met également en place des animations et des manifestations autour du vélo.

Depuis l'obtention de ce label, la ville a fait perdurer ses actions en faveur du vélo afin de

favoriser une pratique cycliste, urbaine, utile et de loisir. Les atouts d'Albertville à ce sujet sont indéniables et ont été exposés lors de la visite technique qui s'est déroulée le 27 septembre dernier. A la suite de cette visite, une grille d'évaluation a été remise à la FFCT, ceci permettant de renouveler le label qui se dénomme depuis 2017 « Territoire vélo ».

La présente convention de labellisation a pour objectif de fixer les engagements entre les deux partenaires dans le cadre du label « Territoire vélo ».

La cotisation annuelle établie sur la base du nombre d'habitants s'élève à 987,10 €.

La convention prendra effet à la date de sa signature pour une durée de trois ans.

Je vous propose :

- d'approuver la convention conclue avec la fédération française de cyclotourisme ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention avec le président de la fédération française de cyclotourisme.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Quand on nous lance sur le vélo, vous savez qu'on est toujours là. Nous souhaitons que le vélo soit intégré au mieux dans la politique et dans le paysage urbain. Nous pensons qu'une ville qui se traverse à vélo et qui accueille bien ses cyclistes se rapproche d'une ville durable. On ne peut qu'encourager ce qui va dans ce sens là, c'est pour cela que nous étions favorables à la véloroute mais nous pensons que notre ville peut faire mieux pour donner envie de faire du vélo au quotidien, c'est un objectif fort que l'on doit se fixer à moyen terme. On a une conviction, c'est que ce qui est bon pour le cycliste local est bon pour le touriste à vélo, si notre cible est bien le touriste à vélo. Et l'on pense que ce n'est pas de surinvestir un événementiel que vous percevez comme un accélérateur économique local, le problème de cette accélération économique c'est qu'elle est très ponctuelle, on accélère au moment de l'événement. On souhaiterait un travail en profondeur moins visible. Ce label est un outil tout à fait intéressant et notamment son cahier des charges. La question est de savoir si vous avez identifié dans le cahier des charges des critères susceptibles de devenir pour nous des objectifs ?

Madame le Maire :

« Il existe un certain nombre d'item pour l'obtention de ce label vélo et certains si on ne les a pas encore sont en cours Quand vous dites « il faut que cela devienne un objectif », excusez-nous mais c'est déjà un objectif depuis 2014, on l'a suffisamment prouvé. Cela n'est effectivement pas suffisant en terme d'équipement en voies cyclables mais vous le voyez bien, dans tous les projets que nous mettons en œuvre c'est une préoccupation que nous avons constamment à l'esprit. »

Jean-Pierre JARRE :

« Pour l'obtention du label Territoire vélo, pour la première labellisation, il y avait 14 critères obligatoires et 5 facultatifs. Pour un renouvellement il faut satisfaire 19 critères obligatoires et 8 facultatifs ; nous satisfaisons aux 19 critères obligatoires et à 11 critères facultatifs (et même à un douzième en cours d'obtention) au lieu des 8 ! Et la plupart de ces critères ne sont pas uniquement dans l'événementiel mais sur le vélo au quotidien. »

Laurent GRAZIANO :

« La question est bien de savoir quels critères vous paraissent prioritaires à ce jour pour préparer demain. C'est-à-dire que quand on regarde ce qui est coché, il y a ce qui était coché auparavant, ce qui a été coché au moment du renouvellement. Cela peut être un guide pour le futur : si on avait 2 critères à ressortir de ce cahier des charges qui pourraient

guider notre action quels seraient ces critères ? Nous avons de notre côté des idées mais nous souhaitons savoir comment vous préparez la suite ? »

Madame le Maire :

« Les critères primordiaux, nous les connaissons tous, c'est d'abord l'équipement de notre ville en zones cyclables, deux l'équipement au niveau touristique des professionnels en accueil vélo, c'est pour cela que l'on est dans le renouvellement de ce label et puis la formation des professionnels autour du vélo. Ce sont des critères essentiels. »

Laurent GRAZIANO :

« Si on peut se permettre d'être précis. Nous ce que l'on a pu identifier d'intéressant c'est peut-être le renforcement du balisage VTT en se tournant plus vers des offres numériques avec la possibilité de télécharger des GPS, c'est la maison du vélo, c'est quelque chose qui pourrait certainement nous intéresser comme outil de promotion du vélo au quotidien et pourquoi pas lors des événements. Nous ne sommes pas d'accord sur la priorité événementielle. »

Madame le Maire :

« Mais nous sommes d'accord sur le développement du vélo à Albertville. La partie mobilité est travaillée par Arlysère, il y a une commission qui y travaille ; sur les sentiers, vous parliez du balisage pour le VTT, tout ce travail est pris en charge par l'agglomération, il y a un schéma des sentiers qui a été validé et à partir de ce schéma un travail d'entretien, donc ceci est bien pris en compte mais pas par la ville par l'agglomération, parce que c'est un projet de territoire. Que ce soit, à la fois, sur la partie développement durable, sur la partie transport, mobilité et sur la partie tourisme, c'est un élément qui est bien pris en compte à l'agglomération à différents niveaux. »

Noëlle AZNAR MOLLIEUX :

« Le texte de la convention qui nous a été fourni est anonyme, c'est la collectivité x... c'est la convention type où Albertville n'apparaît pas du tout. Dans l'article 7 : « la candidature est portée en lien avec le club », je suppose que c'est le club des cyclotouristes Albertvillois ? »

Madame le Maire :

« Sur la dernière convention c'était le cas, je pense que ça l'est toujours. »

Jean-Pierre JARRE :

« Lors de la réunion, il y avait effectivement les trois clubs Albertvillois qui étaient présents et qui ont fait le tour en vélo. »

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N°4-3		CO
OBJET	COMMERCE-TOURISME EVENEMENTIEL Sponsoring et mécénat – Conventions avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (CERA)	
RAPPORTEUR	Jean-François BRUGNON	
PIECE JOINTE	Conventions	

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, établissement bancaire de plein exercice, présente sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, a développé un programme La Montagne-Nouvelle Définition afin de démocratiser l'univers de la montagne et créer des opportunités pour

soutenir son développement économique tout en promouvant son image auprès des acteurs locaux en montagne.

La commune d'Albertville oeuvrant à développer son attrait touristique par l'organisation de manifestations et d'opérations en direction de différents publics, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes propose d'accompagner la Ville d'Albertville sur les opérations suivantes :

- Neige et glace, dans le cadre d'une convention de sponsoring, pour les éditions 2017 et 2018 ;
- Découverte du ski dans la station des Saisies pour les jeunes et les familles d'Albertville, dans le cadre d'une convention de sponsoring pour l'année 2018 ;
- Albé Games, dans le cadre d'une convention de mécénat, pour l'édition 2018.

Je vous propose :

- d'approuver la convention de sponsoring Neige et Glace ;
- d'approuver la convention de sponsoring Sortie aux Saisies ;
- d'approuver la convention de mécénat Albé Games ;
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant délégation à signer ces trois conventions avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 5-1	SA
OBJET	PATRIMOINE Demande de subvention à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'animation du label Ville d'art et d'histoire
RAPPORTEUR	Pascale MASOERO

La Ville d'Albertville a signé en 2003 avec l'Etat une convention Ville d'art et d'histoire. En 2017, elle a renégocié cette convention et s'engage sur de nouvelles actions, telles que la mise en place du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Albertville ou la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et d'un cheminement du campus olympique à Conflans et au Fort du Mont.

Ce label, qui reconnaît l'intérêt du patrimoine d'Albertville, implique la réalisation d'actions de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture. A ce titre, une subvention annuelle de fonctionnement peut être sollicitée auprès de la direction régionale des Affaires Culturelles. Celle-ci porte sur la mise en place d'actions nouvelles ou structurantes.

Le budget prévu pour les actions relevant du label Ville d'art et d'histoire s'élève à 18 000 euros environ, auxquels s'ajoutent des crédits pour une mission d'accompagnement à la réalisation du CIAP, également éligibles à une subvention DRAC.

Je vous propose :

- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à solliciter une subvention auprès de la direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes au titre du label Ville d'art et d'histoire.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 6-1		SP
OBJET	EDUCATION Convention avec la ligue de l'enseignement FOL 73 – Dispositif lire et faire lire	
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON	
PIECE JOINTE	Convention	

Créée en 1999 à l'initiative d'Alexandre Jardin, romancier, l'association LIRE ET FAIRE LIRE propose gratuitement un programme de développement du plaisir de la lecture et de solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques..).

En cohérence avec le Projet Éducatif Territorial et les pratiques pédagogiques des écoles, des bénévoles retraités offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Sur le plan départemental, cette action est mise en place par la ligue de l'enseignement FOL 73.

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, la commune d'Albertville et la ligue de l'enseignement FOL 73 s'associent dans cette activité.

Sur Albertville, ce sont près de 10 bénévoles qui interviendront dans la plupart des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de la garderie du soir.

Compte-tenu de l'intérêt de l'action proposée par cette association et de la volonté de la Ville de renforcer ce partenariat, il est proposé la signature d'une convention pour une durée de 3 ans qui définit les conditions de cette collaboration.

Je vous propose :

- d'approuver la convention à passer avec la ligue de l'enseignement FOL 73 pour l'organisation de l'activité lire et faire lire ;
- d'autoriser le maire ou son adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 7-1		SA
OBJET	MOTION Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	

VU le code général des collectivités territoriales et en application des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Savoie ces six dernières années et le coût des indemnisations qu'elles ont engendré ;

Considérant l'équilibre du système agropastoral tel qu'il s'est développé en Savoie qui permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement ;

Considérant que les activités pastorales et l'action du pastoralisme sur les sols et la végétation contribuent à limiter les risques d'avalanche ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur un territoire où la randonnée est très développée ;

Considérant que l'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble et la menace que la prédation fait peser sur sa pérennité ;

Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux ;

Je vous propose d'adopter la motion de soutien aux agriculteurs dans la lutte contre la prédation :

- le conseil municipal apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux ;
- le conseil municipal interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO :

« Sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord pour soutenir les éleveurs dans leur activités économiques ; sur la forme, ce qui nous gêne davantage, c'est que l'on n'a pas beaucoup de précisions sur les modalités de ce soutien. C'est à dire que l'on sait que le gouvernement a autorisé l'abattage de 40 loups sur une population de 360 loups. Si l'objectif est d'éradiquer le loup, nous sommes contre, si c'est de contenir la population nous sommes pour. »

Madame le Maire :

« L'objectif est bien sûr de contenir la population - le loup n'a pas été réintroduit pour être à nouveau éradiqué - de façon à ce qu'il sache qu'il est chassé, pour qu'il s'approche moins des habitations et des troupeaux parce qu'il vient non seulement attaquer les troupeaux en pâturage mais il vient de plus en plus dans les villages et attaquer les animaux dans les

étales. De ne pas être chassé, il s'enhardit et il s'attaque à présent aux bovins, plus seulement aux ovins. Beaucoup de communes n'arrivent plus à louer leurs alpages car les alpagistes ne veulent plus venir en raison de la présence du loup et des attaques sur les troupeaux. Ceci présente un danger pour notre environnement, la préservation de l'environnement, notamment les risques d'avalanches parce que si les herbes ne sont plus tondues naturellement la neige glissera plus facilement dessus l'hiver et, avec le réchauffement climatique, alors c'est peut-être un peu moins vrai chez nous que dans les Hautes Alpes, au niveau des forêts également, moins d'entretien donc plus de risques d'incendie. Dans d'autres pays le loup a encore plus progressé, comme la Suisse ou l'Autriche, ils sont très très inquiets vis-à-vis de la population elle-même. Si l'on ne fait rien c'est mettre en danger notre agriculture et tout ce qui va avec sur le plan économique : production de fromage de Beaufort, on a vu cet été il y a eu plusieurs attaques de loups dans le Beaufortain. »

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

INTERVENTION

Madame le Maire :

« C'est avec un pincement de cœur que je clos ce dernier conseil municipal, puisque la loi est ce qu'elle est et qu'il faut la respecter et que je ne peux pas cumuler un mandat exécutif local et mon mandat de sénatrice.

Je voudrais remercier Eric CHAMBON et l'ensemble des services pour notre collaboration durant ces trois ans et demi et l'excellent travail qu'ils ont fait à mes côtés. Tout ce qui a pu être réalisé pour les projets, nombreux étaient-ils, mais tout ceci n'est qu'une continuité.

Le 6 novembre, il y aura une nouvelle élection du maire et je suis persuadée que cette deuxième partie de mandat se passera dans les meilleures conditions possibles avec une équipe performante, que cette continuité du mandat se fera, qu'elle saura mettre à profit tout ce savoir-faire acquis durant ces trois ans et demi de début de mandat. Et je ne serai jamais très loin, si besoin était, pour un petit coup de pouce. Bonne continuation »

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 19H45**